

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

BUDGET PRIMITIF DU DEPARTEMENT POUR 2024

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2024.04.12/104 en date du 12 avril 2024, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Francis COMBY, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : voté par chapitre, par section et globalement, le Budget Primitif du département pour 2024 est adopté, conformément au document joint.

Article 2 : est décidé de procéder à l'augmentation de l'Autorisation de Programme P190E01 - Création du pôle de Néanderthal initialement votée à hauteur de 6 044 842,20 € pour la porter à 6 900 000 €.

Article 3 : est décidé de procéder à la clôture de l'Autorisation d'Engagement P088E01 - FSE - subvention - 2018 - 2020 D.

Article 4 : est autorisé le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et également à signer tout document s'y rapportant.

Article 5 : en application de l'article 107 de la loi NOTRe, figure en annexe 1, une présentation des principales données financières du Budget Primitif 2024.

Adopté, à main levée, à la majorité, par 28 voix pour, 10 contre.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le : 17 avril 2024

Accusé réception en Préfecture n°019-221927205-20240412-CD2024-BPDPT-BF

Date de publication : 17 avril 2024

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL , Monsieur Eric ZIOLO.

Pouvoirs :

Madame Ghislaine DUBOST	à	Madame Sandrine MAURIN
Monsieur Jean-Jacques LAUGA	à	Madame Hélène ROME
Monsieur Jean-Jacques DELPECH	à	Madame Sophie CHAMBON

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.
